



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 4 juillet 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 21 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE:

0.0 BONS COUPS DES CITOYENS

0.1 Madame Lucie Gaouette – pour les 30 ans d'opération de la Binnerie du Carré ainsi que son travail de pionnière dans l'élaboration d'un dynamisme des commerçants du Carré de Danville;

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016; **Annexe 2.1**
2.2 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016; **Annexe 2.2**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE;

3.1 Adoption de la liste de comptes à payer; **Annexe 3.1**
3.2 Adoption de la liste de chèques émis; **Annexe 3.2**
3.3 Approbation des prix de dispositions des items vendus suite à l'encan tenu les 17-18 juin 2016 ; **Annexe 3.3**
3.4 Transfert de la réserve du journal local (664\$) pour le paiement de l'impression et de la remise à jour du dépliant sur les circuits de petits pas de la ville de Danville ;

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Approbation de la contre-offre effectuée dans le cadre de la vente du 52, Daniel-Johnson ; **Annexe 4.1**
4.2 PIC – Demandes de subvention à effectuer pour le programme 2016-2017 ;
4.3 Suivi du dossier du 29-31, rue du Carmel – suivi procédures devant la Cour Supérieure ;
4.4 Achat d'eau en bouteille pour distributeur d'eau – fin du contrat ;

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Départ en congé sans solde du soudeur et affichage d'un poste temporaire; **Annexe 5.1**

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Offre de service pour étude garage – Lemay Côté Architecte ; **Annexe 6.1**
6.2 Approbation du contrat octroyé pour les modifications à apporter sur la benne à asphalte ; **Annexe 6.2**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 CPTAQ – Demande d'autorisation – Transport Jacques Bissonnette Inc. – Reconnaissance de droits acquis pour l'exploitation de sable et de gravier sur le lot 4 077 975 ; **Annexe 7.1**
7.2 MTMDET – Contre-proposition pour la modification de la limite de vitesse sur la route 116; **Annexe 7.2**
7.3 Lac Perkins – Avis juridique sur la validité du règlement limitant les activités agricoles ; **Annexe 7.3**

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Autorisation pour signer les ententes de service suivantes avec la ville d'Asbestos ;
8.1.1 Entente station de remplissage de cylindre; **Annexe 8.1.1**
8.1.2 Fin de l'entente de radio PC-PC ; **Annexe 8.1.2**
8.1.3 Entente pompier faisant partie de deux services ; **Annexe 8.1.3**
8.1.4 Entente relative à l'entraide mutuelle ; **Annexe 8.1.4**
8.1.5 Entente pour la fourniture de service (déserte par Asbestos); **Annexe 8.1.5**
8.1.5.1 Mise sur pied d'un comité pour étudier cette entente
8.2 Demande de M. Guylain Grandmont – Noel du campeur le 23 juillet prochain au camping du Mont Scotch – présence d'un camion du service incendie lors de l'évènement ; **Annexe 8.2**

9.0 DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Maison des Jeunes – demande pour installation de trois mini-bacs à jardinage portatif d'un diamètre approximatif de 4 pieds sur le trottoir face à la MDJ; **Annexe 9.1**
9.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2016 ; **Annexe 9.2**
9.3 M. Claude Dupont – Demande pour diminuer la vitesse dans la courbe à Taylor sur la route 255 ; **Annexe 9.3**
9.4 Ville de Sainte-Julie – accueil de M. François Lépine-Cossette qui traversera notre municipalité au cours de l'été 2016 – marche Kawaii (arrivée prévue à Danville le 28 juillet vers 17h); **Annexe 9.4**
9.5 MRC de la Rivière-du-Nord – Demande d'appui pour demander au MAMOT la majoration des droits de carrières et sablières versés par les exploitants ; **Annexe 9.5**

10.0 CORRESPONDANCE (pour information)

- 10.1 MDDELCC – Dépôt d'un dépliant informatif sur le *Règlement sur les matières dangereuses* ; **Annexe 10.1**
10.2 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Appel de propositions 2016-2017 ; **Annexe 10.2**
10.3 Mme Karine Vallières, Députée de Richmond – Aide financière de 750\$ à la Corporation de l'étang Burbank pour l'acquisition de matériel informatique ; **Annexe 10.3**

11.0 VARIA

- 11.1 Madame Carmen Caron Bachand – demande de modification des limites de la zone agricole pour intégrer une partie du lot 4 079 318 dans la zone agricole;
11.2 Ferme Yvon Grandmont Inc. – Demande de modification de zonage pour le lot 4 835 131 situé dans la zone ZR88 de la Ville de Danville afin d'autoriser un usage mixte commercial et résidentiel ;
11.3 Lot 4 835 133 de la Ville de Danville- autorisation pour faire procéder à un test de percolation sur ce lot pour situer le lieu d'implantation des installations septiques d'un potentiel futur projet industriel et approbation au MDDELCC ;
11.4 Me Bernadette Doyon – réduction des activités professionnelles et nouveau poste d'avocate-conseil au sein du cabinet Monty Sylvestre ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE:

BONS COUPS DES CITOYENS

- Madame Lucie Gaouette – pour les 30 ans d'opération de la Binnerie du Carré ainsi que son travail de pionnière dans l'élaboration d'un dynamisme des commerçants du Carré de Danville;

HOMMAGE À FEU EVERETT TAYLOR, ANCIEN CONSEILLER DE LA VILLE DE DANVILLE

Monsieur Michel Plourde, maire : Monsieur le conseiller Dubois*, demandez au conseiller Roy d'appeler le conseiller Everette Taylor. *(*À cet instant, le conseiller interpellé se lève.)*

Monsieur Patrick Dubois, conseiller : Monsieur le conseiller Roy*, par ordre du maire, veuillez appeler le conseiller Everette Taylor. *(*À cet instant, le conseiller interpellé se lève.)*

Monsieur le conseiller Roy, conseiller: Monsieur Everette Taylor..... Monsieur Everette Taylor.... Monsieur le conseiller Everette Taylor *(silence, 3 secondes)*

Monsieur Stéphane Roy, conseiller : M. Le Conseiller Everette Taylor est absent, il a été rappelé au grand Conseil d'en haut.

Monsieur Patrick Dubois, conseiller : Monsieur le maire, le conseiller Everette Taylor a été rappelé au grand Conseil d'en haut.

Monsieur Michel Plourde, maire : Membres du Conseil, veuillez vous lever *(3 coups de marteau sont donnés et tous se lèvent)*

Monsieur Michel Plourde, maire: Quelle heure est-il monsieur le conseiller Dubois?

Monsieur Patrick Dubois, conseiller : Il est tout juste passé minuit dans la journée de monsieur Everette Taylor.

Monsieur Michel Plourde, maire: Et quelle est votre tâche à cette heure?

Monsieur Patrick Dubois, conseiller : Vous êtes le successeur actuel de son honneur Marcel Grenier, sous lequel monsieur Everette Taylor était son conseiller, de ce fait, je suivrai vos instructions.

Monsieur Michel Plourde, maire: Monsieur le Conseiller Dubois, je vous demande de porter le drapeau des armoiries de la ville de Danville, pendant la lecture de la proclamation visant à la suspension des travaux administratifs, législatifs et politiques du Conseil. Vous le porterez à la gauche du Conseil en le plaçant face au public, entre les membres du Conseil et le public. *(Le conseiller Dubois avance au milieu de la salle avec le drapeau.)*

Monsieur Michel Plourde, maire : Citoyens et citoyennes veuillez vous lever (3 coups de marteau sont donnés).

ATTENDU QUE monsieur Everette Taylor, ancien citoyen notable de Shipton et Danville, nous a quittés le 16 juin 2016 ;

ATTENDU QU'il fut conseiller de la Municipalité du Canton de Shipton durant 15 ans, de 1982 à 1997 ;

ATTENDU QU'il fut président d'honneur du 150^e anniversaire de Danville, choisit par son honneur feu Jacques Hémond, en sa qualité de personne rassembleuse des deux groupes linguistiques de notre communauté ;

ATTENDU QU'il fut un homme d'affaires important de la région, mais aussi l'un des leaders de la communauté anglophone de Danville-Shipton ;

PAR CONSÉQUENT, de par les pouvoirs m'étant conféré, à titre de Maire de Danville, je décrète de suspendre nos travaux afin d'observer une minute de silence, et ce, en orientant le drapeau de nos armoiries vers le bas en guise d'hommage.

(Une minute de silence est observée.)

Monsieur Michel Plourde, maire: « Il n'y a pas de plus beau cadeau que le don de soi. Chaque jour, nous nous rapprochons de la mort. Souvenez-vous, chaque jour, de l'urgence de servir les autres. Servir les autres, c'est aussi se servir soi-même, car les autres sont en nous et nous sommes en eux. Nous ne sommes qu'Un. »

Monsieur Michel Plourde, maire : « Merci à monsieur Everette Taylor pour ses services civils. Que Dieu le garde auprès de lui. »

Monsieur Michel Plourde, maire : Monsieur Dubois, bien vouloir ramener le drapeau des armoiries à sa position. Dignitaires, Citoyens, conseillers, Veuillez vous asseoir. *(1 coup de marteau est donné et tous s'assoient)*

264-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX

265-2016-Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 6 juin 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

266-2016-Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 14 juin 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION FINANCE:

267-2016-Adoption de la liste de comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer est approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 263 656,37\$.

ADOPTÉE.

268-2016-Adoption de la liste de chèques émis;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis est approuvée, le tout pour une somme totalisant 124 974,55\$.

ADOPTÉE.

269-2016-Approbation des prix de dispositions des items vendus suite à l'encan tenu les 17-18 juin 2016 ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville entérine le prix de disposition des biens suivant suite à la tenue d'un encan municipal les 17 et 18 juin dernier :

LOT	SOUSSIONNAIRE	PRIX
#2 : Boite de pick-up	Réjean Duclos	240,00 \$
#3 : 3 bureaux avec chaises	Nathalie Boissé	42,00 \$
#5 : Lots de lumières	Nathalie Boissé	12,00 \$
#6 : Souffleur B2551	Luc Lavigne	75,00 \$
#7 : Souffleur Aubin et St-Pierre	Luc Lavigne	75,00 \$
#8 : 4 pneus avec roues	Guy Dupont	26,00 \$
#11 : Lot de meubles	Nathalie Boissé	25,55 \$
#12 : Jouets	Jean Chapdelaine	6,00 \$
#13 : Bac à foyer et chaises	Entreprises B.R. Enr.	26,95\$
#14 : Jeux d'ordinateur	Guy Dupont	51,00 \$
#15 : Imprimante antiquité	Nathalie Boissé	32,00 \$
#16 : Machine à coudre	Jean Girard	15,00 \$
#17 : Miroirs	Nathalie Boissé	11,00 \$
#18 : Faucheuse	Entreprise B.R. Enr.	185,95\$
#21 : Rack pour boîte de pick-up	Réjean Duclos	150,00 \$
#22 : Extincteur antiquité	Guy Dupont	18,00 \$
Motoneige Formula Plus rouge	Éric Charland	200,00 \$
F350 1990	Luc Fréchette	1 100,00 \$
Chevrolet 2500 HD	Réjean Duclos	300,00 \$
TOTAL		2 591,48 \$

ADOPTÉE.

270-2016-Transfert de la réserve du journal local (664\$) pour le paiement de l'impression et de la remise à jour du dépliant sur les circuits de petits pas de la ville de Danville ;

ATTENDU QUE la réserve du compte 05.910.06.000 – Journal local – Pacte rural contient encore la somme de 663,78\$;

ATTENDU QUE la Ville de Danville ne produit plus de Journal local ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire imprimer une nouvelle version du dépliant sur les circuits des petits pas de Danville et que la somme contenue dans la réserve du compte 05.910.06.000 pourrait être affectée au paiement de cette réédition ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le montant de 663,78\$ constituant le solde de la réserve financière du compte 05.910.06.000 – Journal local Pacte rural, soit transférée au fonds général afin de payer une portion des frais nécessaires à la réédition du dépliant sur les circuits de petits pas de la Ville de Danville.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION DIVERS

271-2016-Approbation de la contre-offre effectuée dans le cadre de la vente du 52, Daniel-Johnson ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre la Ville de Danville et un groupe de potentiels acheteurs pour l'immeuble sis au 52, rue Daniel-Johnson à Danville ;

ATTENDU QUE suite aux discussions entre les parties, la Ville de Danville et les acheteurs ont trouvé un terrain d'entente au niveau de l'ensemble des modalités de la vente ;

ATTENDU QUE ces modalités sont consignées dans une promesse de vente dont la directrice générale, madame Caroline Lalonde, fait la lecture publiquement au bénéfice des citoyens présents dans la salle ;

ATTENDU QUE suite à cette lecture, il est demandé par la conseillère, madame Nathalie Boissé, d'ajouter un point relativement à l'exclusion de la vente du système d'éclairage installé dans le local du Symposium des arts de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice-générale, madame Caroline Lalonde, soient autorisés à signer la promesse de vente tel que rédigé, le tout en incluant une clause spécifique pour l'exclusion du système d'éclairage installé dans le local du Symposium des arts.

ADOPTÉE.

272-2016-Programme Infrastructure Communautaire Canada 150– Demandes de subvention à effectuer pour le programme 2016-2017 ;

ATTENDU QUE le Programme Infrastructure Communautaire Canada 150 soutient des projets de remise en état des infrastructures communautaires au Canada et que le programme fait partie des célébrations menées par le gouvernement du Canada dans le cadre de la célébration du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada ;

ATTENDU QUE le PIC 150 peut financer un maximum de 50% du total des coûts admissibles d'un projet et que le montant maximal de la contribution aux termes du programme s'élève à 1 million de dollars par projet ;

ATTENDU QUE les travaux autorisés dans le cadre de ce programme devront être réalisés avant le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer un projet est le vendredi 8 juillet 2016 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville dépose les 4 projets suivants en lien avec le programme PIC Canada 150, à savoir :

- Moderniser le mécanisme de l'horloge de Danville ;
- Agrandir l'hôtel de ville actuel afin d'intégrer un espace distinct des bureaux municipaux pour un centre d'interprétation de la nature ;
- Mettre à niveau et moderniser tout le système de chauffage, plomberie, ventilation et électricité du centre communautaire Mgr Thibault ;
- Réparer la piscine municipalité et remplacer la pataugeoire par des jeux d'eau ;

ADOPTÉE.

Suivi du dossier du 29-31, rue du Carmel – suivi procédures devant la Cour Supérieure ;

La directrice générale fait un compte rendu des procédures débutées par la Ville de Danville relativement à l'acquisition et à la démolition du 29-31, rue du Carmel à Danville.

Actuellement, deux procédures différentes ont été débutées, à savoir une procédure devant la Cour supérieure pour obtenir une ordonnance de la Cour ordonnant au propriétaire de procéder à la démolition du bâtiment ou à défaut pour le propriétaire de s'exécuter, de permettre à la Ville de Danville de procéder à la démolition.

La Ville de Danville a également entrepris une procédure afin de faire vendre pour taxes impayées l'immeuble dans le but d'en devenir propriétaire et de pouvoir revitaliser le secteur, une fois l'immeuble démoli.

273-2016-Achat d'eau en bouteille pour distributeur d'eau – fin du contrat :

ATTENDU QUE la Ville de Danville possède un réseau d'aqueduc pour la déserte d'eau potable dans le secteur urbain de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'hôtel de ville ainsi que le garage municipal de Danville sont desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'eau de la municipalité est propre à la consommation et qu'il n'est pas nécessaire d'acheter de l'eau embouteillée pour la consommation dans les différents bâtiments municipaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville résilie le contrat d'approvisionnement en eau embouteillée octroyé à Distribution Eau de Source Bois-Francs considérant que l'eau distribuée par la Ville de Danville est potable et de qualité.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

274-2016-Départ en congé sans solde du soudeur-opérateur et affichage d'un poste temporaire:

ATTENDU QUE le 17 juin dernier, le soudeur-opérateur de la Ville de Danville a déposé une demande de congé sans solde d'une durée de 1 an, le tout selon les dispositions prévues à la Convention collective des employés de la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE ce congé deviendra effectif à compter du 16 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la vacance de ce poste doit être comblée pour la période du congé sans solde demandé par l'opérateur-soudeur de la Ville de Danville ;

ATTENDU QU'une description de tâches a été préparée par la directrice générale et que l'ensemble des élus ont eu l'occasion de prendre connaissance de celle-ci et de la commenter ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à procéder à l'affichage de ce poste et aux démarches nécessaires à l'embauche d'un soudeur-opérateur temporaire pour combler la vacance de ce poste.

ADOPTÉE.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne :

- 1^{er} juin : Réunion du Symposium des Arts – préparation pour cahier, vérifier les commanditaires, suivre le budget ;
- 6 juin : Assemblée mensuelle, M. Tremblay, très ému ;
- 14 juin : 2^e Assemblée mensuelle et atelier de travail. Beaucoup de projets et du pain sur la planche ;
- 15 juin : C.C.U. annulé ;
- 21 juin : Réunion de la Légion (très importante – à suivre) ;
- 22 juin : C.A. de l'aréna ;
- 28 juin : Caucus ;

Rapport de monsieur Michel Plourde :

- 6 juin : Conseil (Assemblée ordinaire de début de mois)
- 7 Juin : Rencontre pour la vente du 52, Daniel-Johnson
- 7 juin : Rencontre avec le directeur des incendies
- 8 juin : Rencontres MRC
 - a) Développement économique ;
 - b) Comité exécutif ;
 - c) c) Atelier de travail ;
 - d) Comité du bâtiment ;
- 9 juin : Rencontre pour le potentiel achat du bâtiment de la Caisse Desjardins en vue d'un incubateur d'entreprises en technologie de l'information ;
- 11 juin : Présence à des fêtes de voisin (Jour de la Fête des voisins)
- 13 juin : Rencontre avec des citoyens pour un projet en milieu rural

13 juin : Rencontre avec Karine Thibault, consultante, pour un projet de plateforme compostage régional;
14 juin : Conseil (Assemblée de milieu de mois)
14 juin : Atelier de travail
16 juin : Rencontre avec un investisseur en compagnie d'un membre de la corporation de développement économique;
17 juin : Dîner et Participation à l'Assemblée générale du conseil de la culture de l'Estrie à Danville;
17 juin : Présence à la plantation d'un arbre avec les élèves de l'école ADS;
20 juin : Rencontre finale pour entente de principe visant à la vente du 52, Daniel-Johnson;
22 juin : Préséance et séance du Conseil de la MRC;
28 juin : Caucus des membres du Conseil
1-2-3 juillet : Compétition provinciale des pompiers

Monsieur Patrick Satre : rien de spécial ce mois-ci.

Monsieur Patrick Dubois : Principalement occupé par l'organisation de la Compétition provinciale des pompiers 2016.

Madame Nathalie Boissé : Transbestos, activités de mobilisation dans le parc Boudreau pour sensibiliser les jeunes à l'impact du vandalisme ; fête des voisins qui a eu lieu le 4 juin – belle réussite ; rencontre vita-source et bibliothèque pour projet des sacs moteurs ; rencontre du comité de bénévoles de la bibliothèque pour discuter de la relocalisation de la bibliothèque ;

Madame Francine Labelle-Girard : OMH – tout va bien ; montage de certaines subventions, bulletin municipal, rencontre Burbank – tout va bien ; présence à la galerie des nanas pour le vernissage du 30 juin dernier.

Monsieur Stéphane Roy : Présent à la rencontre qui a eu lieu à Warwick avec la Chef intérimaire du Parti Conservateur, madame Rona Ambroise, et du député de Richmond-Arthabaska, monsieur Alain Rayes – présent à une réunion pour la vente de l'immeuble sis au 52, rue Daniel-Johnson, visite bibliothèque pour planifier la relocalisation ; rencontre avec les représentants de la Caisse Desjardins pour discuter de l'achat de la Caisse par la Corporation de développement économique de Danville ; implication dans l'organisation de la compétition des pompiers ;

Monsieur Jean-Guy Dionne : présence lors de l'encan que le service de la voirie a tenu le 18 juin dernier ;

Monsieur Michel Plourde : Félicitations à monsieur Patrick Dubois et monsieur Stéphane Roy pour l'organisation de la compétition provinciale des pompiers 2016. Félicitations également aux membres du comité organisateur de l'évènement.

Monsieur Stéphane Roy : Félicitations particulièrement à monsieur Patrick Dubois qui a effectué un travail colossal pour l'organisation de la compétition des pompiers. Félicitations également à monsieur René Gingue, organisateur principal et à monsieur Alain Roy, directeur du service incendie de Danville.

Monsieur Patrick Dubois : Remerciements également à la ville de Danville pour le support offert par la voirie municipale pour le montage du site.

Monsieur Stéphane Roy : Remerciement aux citoyens qui ont prêté leur terrain pour l'organisation de cette compétition.

Monsieur Michel Plourde : Remerciement également aux employés de voirie pour le tournage du film Bon Cop, Bad Cop ainsi que pour la bonne gestion de l'évènement et le support fourni, notamment au niveau de la circulation des véhicules au Carré lors de l'évènement.

Madame Francine Labelle-Girard : Elle indique qu'elle s'est commandé de la pizza au Pizza Plus dimanche soir et que les propriétaires du restaurant lui ont mentionné que la compétition provinciale des pompiers a eu un impact très positif sur leurs ventes tout au long du week-end. Restaurant très occupé.

Monsieur Patrick Dubois : Il a également parlé à aux gens du Mont Scotch Hill, du William et de l'Albatros et eux aussi indiquent que la compétition des pompiers a eu un impact très positif pour eux et que l'achalandage a été très élevé. Des gens ont aussi été hébergés à l'Académie du Carmel ainsi qu'aux différentes gîtes touristiques de Danville.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Alain Caron : Il félicite le comité organisateur pour la compétition des pompiers et il félicite particulièrement madame Nathalie Boissé pour son spectacle du samedi soir.

Madame Carmen Martin Roy : demande s'il est possible de couper les arbres situés dans le fossé entre sa résidence sur le chemin Craig et le pont du chemin Craig. Elle indique que l'an dernier, les employés municipaux étaient venus les couper et qu'ils avaient fait du bon travail, mais que les arbres ont repoussé et ont besoin d'être recoupés. Elle demande également si les employés peuvent aller faire un peu d'asphalte sur le chemin Craig

près de sa résidence. La directrice générale indique que la demande sera transmise au service de la voirie et que ça devrait être réalisé au cours des prochains jours/semaines.

Monsieur Jean-Guy Laroche : Il veut savoir si la municipalité entend poursuivre la réfection des trottoirs dans le village. Il est d'avis que le trottoir sur Daniel-Johnson, face à la Caisse Desjardins, est dans un état pitoyable et qu'il a grandement besoin d'être refait. Il veut savoir pourquoi ce type de travaux est effectué à l'automne et non pas au printemps pour que la population puisse en profiter tout l'été. Réponse du maire : la séquence des travaux annuels du service de la voirie fait qu'on ne pouvait pas réaliser les travaux de réfection de ces trottoirs au début du mois de mai. Les travaux sont projetés pour cette année / explications données sur la portion planifiée et la longueur prévue. Délais ? La directrice générale indique que ça devrait être réalisé à la mi-août, avant la tenue du Symposium des arts et de la Fête au Village.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

275-2016-Octroi d'un mandat pour effectuer une étude sur le garage municipal sis au 267, rue Water à Danville dans l'objectif de définir les travaux à réaliser sur l'immeuble – Lemay Côté Architecte ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire obtenir un portrait de la situation actuelle du garage municipal et des travaux à réaliser à l'avenir, notamment au niveau de la conformité en matière de sécurité des installations de l'immeuble situé au 267, rue Water à Danville ainsi que de l'intégrité de la structure de l'immeuble;

ATTENDU QUE les questionnements du conseil de ville portent essentiellement sur les impacts monétaires susceptibles d'être déployés pour la rénovation et la mise aux normes de ce bâtiment versus la démolition et la reconstruction de portion de l'immeuble ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à un architecte afin d'obtenir un portrait précis de la situation relativement à ce bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil de ville a obtenu une offre de services datée du 26 juin 2016 de la part de Lemay Côté, Architecte pour la réalisation d'une étude d'avant-projet et d'analyse d'option pour des travaux à réaliser sur le garage municipal, le tout pour un montant global de 8 430\$ plus les taxes applicables, plus une option pour l'analyse structure du bâtiment au coût de 3 600\$ plus les taxes applicables, le tout pour un total de 12 030\$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette offre de services se situe en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Lemay Côté Architecte datée du 26 juin 2016 pour un montant de 12 030\$, plus les taxes applicables;
- La directrice générale est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Les frais relatifs à la présente sont puisés à même le fonds réservé de Shipton.

ADOPTÉ.

276-2016-Approbation du contrat octroyé pour les modifications à apporter sur la benne à asphalte ;

ATTENDU QUE le 7 mars 2016, le Conseil de ville adoptait la résolution 95-2016 pour octroyer le contrat d'achat d'une benne à asphalte isolée à W. Côté et Fils ;

ATTENDU QUE cette benne a été livrée à la Ville de Danville au cours du mois de juin 2016 ;

ATTENDU QU'une fois la livraison effectuée, les employés municipaux ont constaté que la benne à asphalte est trop haute pour passer sous les quais de chargement des plans d'asphalte de la région ;

ATTENDU QUE la hauteur prévue de la benne est calculée en fonction de l'installation sur une boîte de camion d'été et que les camions de la Ville de Danville sont équipés de boîte 4 saisons, lesquelles sont plus hautes que les boîtes d'été ;

ATTENDU QUE des modifications aux portes de la benne doivent être réalisées afin de faciliter le chargement et la durabilité des équipements à long terme ;

ATTENDU QUE W. Côté et Fils a déposé une soumission au montant de 3 659,49\$ plus les taxes applicables pour la réalisation des modifications nécessaires ;

ATTENDU QUE cette offre de services se situe en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi le contrat de modification des portes de la benne à asphalte à W. Côté

et Fils au montant de 3 659,49\$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit payée avec le solde résiduel du règlement d'emprunt parapluie no. 143-2014.

ADOPTÉE.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

277-2016-CPTAQ – Demande d'autorisation – Transport Jacques Bissonnette Inc. – Reconnaissance de droits acquis pour l'exploitation de sable et de gravier sur le lot 4 077 975 ;

ATTENDU QUE Transport Jacques Bissonnette est propriétaire du lot 4 077 975 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la voie de contournement (route 255) et de la rue Water;

ATTENDU QUE la demande de Transport Jacques Bissonnette consiste à faire reconnaître par la Commission ses droits acquis sur le lot 4 077 975 du cadastre du Québec et à obtenir une autorisation de procéder à l'extraction du sable et gravier sur le reste de la superficie du lot visé par la demande;

ATTENDU QU'une fois l'extraction terminée, Transport Jacques Bissonnette désire niveler progressivement le site de manière à l'harmoniser avec le milieu environnant pour ensuite l'ensemencer et le reboiser;

ATTENDU QUE l'activité d'exploitation d'une carrière et sablière bénéficie d'un droit acquis puisque celle-ci était en opération avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 359;

ATTENDU QUE la demande de Transport Jacques Bissonnette est par conséquent conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville de Danville en ce qui a trait à la reconnaissance d'un droit acquis pour l'exploitation d'une carrière et sablière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la ville de Danville recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de Transport Jacques Bissonnette en ce qui a trait à la reconnaissance d'un droit acquis pour l'extraction du sable et gravier sur le lot 4 077 975.

ADOPTÉE.

278-2016-MTMDDET – Contre-proposition du Ministère pour la modification de la limite de vitesse sur la route 116 ;

ATTENDU QU'à l'automne 2015, la ville de Danville a fait une demande au MTMDDET afin de prolonger la zone de 50km/h sur la route 116 jusqu' à la hauteur de Transport Grayson ;

ATTENDU QU'une rencontre avec le ministère a eu lieu en janvier 2016 et que suite à cette rencontre, le MTMDDET a fait une contre-proposition au Conseil de ville afin de créer une zone de circulation à 70km/h entre Transport Grayson et la rue Boisvert ;

ATTENDU QUE le 4 avril 2016, Conseil de ville a fait une contre-proposition au MTMDDET afin que la zone de 70 km/h débute plutôt à partir du chemin Bennett et qu'elle s'arrête à la hauteur de la rue Daniel-Johnson ;

ATTENDU QUE le MTMDDET a renvoyé au Conseil de ville une nouvelle proposition pour que la zone de 70 km/h débute à la hauteur de Transport Grayson et se prolonge jusqu'aux lumières à la jonction de la rue Daniel-Johnson ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville se déclare satisfait de cette nouvelle proposition de la part du MTMDDET ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville accepte la modification de vitesse tel que proposée dans le dernier envoi du MDMDDET et la directrice générale est mandatée afin de transmettre cette acceptation au Ministère.

ADOPTÉE.

Lac Perkins – Avis juridique sur la validité du règlement limitant les activités agricoles ;

Un suivi est effectué par M. le maire relativement à l'avis juridique que la Ville de Danville a demandé à ses conseillers juridiques afin de valider la conformité de la limitation des activités agricoles effectuées par le règlement de zonage 146-2015 dans la zone récréotouristique du lac Perkins. Suite à l'avis demandé, il appert qu'il est tout à fait possible pour une Ville de limiter l'exercice de certaines activités agricoles dans certaines zones. Par conséquent, la Ville de Danville entend faire appliquer son règlement tel que rédigé dans cette zone et entreprendre les procédures nécessaires pour s'assurer du retrait des chevaux se trouvant actuellement dans la zone.

SERVICE INCENDIE

Autorisation pour signer les ententes intermunicipales suivantes avec la Ville d'Asbestos :

279-2016-Entente intermunicipale sur l'entretien de la station de remplissage de cylindres pour appareils respiratoires;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville d'Asbestos relativement à l'entretien d'une station de remplissage de cylindre pour appareils respiratoires, laquelle est dispensée de lecture publique, puisque celle-ci a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil de ville au moins deux (2) jours avant la présente séance et que ceux-ci ont eu l'occasion de l'examiner et s'en déclare satisfaits.

ADOPTÉE.

280-2016-Fin de l'entente des radios PC-PC possédées conjointement par les villes de Danville et d'Asbestos;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord à la division effectuée par les directeurs des services de sécurité incendie de Danville et d'Asbestos des radios PC-PC acquit conjointement par les deux services lors de la fermeture de l'usine Magnola, le tout afin de limiter les discussions au niveau de l'entretien desdits radios.

ADOPTÉE.

281-2016-Entente intermunicipale pour les pompiers faisant partie de deux services de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville d'Asbestos relativement aux pompiers faisant parti des deux services de sécurité incendie et au partage des frais de formation, laquelle est dispensée de lecture publique, puisque celle-ci a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil de ville au moins deux (2) jours avant la présente séance et que ceux-ci ont eu l'occasion de l'examiner et s'en déclare satisfaits.

ADOPTÉE.

282-2016-Entente intermunicipale relative à l'entraide mutuelle pour la protection incendie;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle pour la protection incendie avec la Ville d'Asbestos, laquelle entente est dispensée de lecture publique, puisque celle-ci a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil de ville au moins deux (2) jours avant la présente séance et que ceux-ci ont eu l'occasion de l'examiner et s'en déclare satisfaits.

ADOPTÉE.

283-2016-Entente pour la fourniture d'un service de desserte de première ligne pour les secteurs de Danville située de l'autre côté d'Asbestos (Domaine Morrill, Plein air, Boudreau, Pinard, etc) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville mandate messieurs Patrick Dubois et Stéphane Roy, conseillers, ainsi que monsieur Alain Roy, directeur du service de protection incendie, afin d'étudier l'entente proposée puisque la Ville de Danville n'est pas en accord avec les modalités de tarifications proposées par la Ville d'Asbestos pour l'offre de ce service, le statu quo étant maintenu au niveau de la desserte et de la tarification jusqu'à ce que les deux parties arrivent à une entente.

ADOPTÉE.

284-2016-Demande de M. Guylain Grandmont – Noël du campeur le 23 juillet prochain au camping du Mont Scotch – présence d'un camion du service incendie lors de l'évènement ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'autoriser l'Association des pompiers de Danville de se rendre au Noël des campeurs du Camping du mont Scotch le 23 juillet prochain avec un des camions du service pour la parade du père Noël, le tout conditionnellement à ce que le camion reste disponible en cas d'intervention du service.

ADOPTÉE.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Claude Alison : Il se demande pourquoi la Ville de Danville ne couvre pas le secteur de St-Barnabé, à Asbestos, en échange d'une couverture incendie pour les domaines de Danville couverts par la Ville d'Asbestos. Réponse : le tout a déjà été discuté à l'époque, mais on ne peut pas obliger une ville à se faire desservir par une autre si elle est capable, selon le schéma de couverture, de couvrir l'ensemble de son territoire.

Deuxième question : Il veut savoir quand est-ce que la Ville va se décider à couper les branches des arbres sur la sur St-Louis. Réponse : la municipalité tente de rencontrer le propriétaire des arbres, monsieur Donald Olney, afin de prendre entente avec lui pour la coupe des branches.

Madame Carmelle Martin-Roy : Elle a une question au niveau de la manière dont est déterminée la mitoyenneté d'un arbre. Réponse : la mitoyenneté est déterminée en fonction des limites d'un terrain. Pour connaître les limites, il faut se fier au certificat de localisation dans un premier temps et si ce dernier n'est pas disponible, on se reporte à la matrice graphique.

Monsieur Alain Caron : Il remercie la ville pour la réponse détaillée et la rigueur appliquée dans le traitement de sa demande de reconnaissance de droits acquis. Il veut savoir pourquoi une telle rigueur n'a pas été appliquée dans le passé relativement à la reconnaissance de droits acquis pour la location de chalets au Lac Perkins (référence à la résolution 46-2014).

DEMANDES DIVERSES

285-2016-Maison des Jeunes – demande pour installation de trois mini-bacs à jardinage portatif d'un diamètre approximatif de 4 pieds sur le trottoir face à la MDJ;

ATTENDU QUE la maison des jeunes de Danville a mis sur pied des ateliers culinaires dans le but d'inculquer de saines habitudes de vie aux adolescents fréquentant l'organisme ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la tenue de ces ateliers, les responsables de la MDJ désirent faire pousser leurs propres légumes pour les utiliser dans les plats préparés ;

ATTENDU QUE la MDJ demande l'autorisation à la Ville de Danville pour installer trois mini-bacs de jardinage portatif sur le trottoir en face de leur local ;

ATTENDU QUE ces bacs de jardinage pourront être déplacés près de leur nouveau local lorsque le déménagement sera effectué ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise l'installation de ces trois bacs, à la condition que ceux-ci n'obstruent pas le passage des camions de pompiers et/ou n'empiètent sur les espaces de stationnements situés de ce côté de l'immeuble.

ADOPTÉE.

286-2016-Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2016 ;

ATTENDU QUE 1 personne sur 8 est allergique à l'herbe à poux ;

ATTENDU QUE des données récentes ont démontré qu'une gestion intégrée de l'herbe à poux à l'échelle des collectivités a un impact positif sur la santé et s'avère économiquement et sociale rentable ;

ATTENDU QU'afin de réduire l'impact des allergies et dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des Québécois qui en souffrent, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) a créé, en 2007, la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et que depuis ce temps, les municipalités sont sollicitées afin de mettre en place des mesures en matière de lutte contre l'herbe à poux ;

ATTENDU QUE le contrôle de cette espèce nuisible passe dans un premier temps par la mise sur pied de mesures de prévention et de sensibilisation ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est sollicitée afin de prendre part au mouvement et de sensibiliser sa population par la diffusion d'information sur la limitation de l'herbe à poux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville adhère à la 10^e campagne d'arrachage de l'herbe à poux et que de l'information à cet effet soit transmise à la population via les différents médias de la municipalité.

ADOPTÉE.

287-2016-M. Claude Dupont – Demande pour diminuer la vitesse dans la courbe à Taylor sur la route 255 ;

ATTENDU QUE monsieur Claude Dupont demande à la Ville de Danville de modifier la signalisation sur la route 255 dans la « courbe à Taylor » afin que celle-ci passe de 90 km/h à 70 km/h, le tout considérant les commerces se trouvant dans ce secteur et la dangerosité de ce secteur lorsque des vannes et de gros camions tentent de sortir de la cour des commençants ;

ATTENDU QUE la route 255 est une route de juridiction provinciale et que la ville de Danville ne peut modifier la signalisation par elle-même ;

ATTENDU QUE la demande devra être transmise au Ministère du Transport, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports pour analyse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville transmette cette demande au Ministère pour analyse.

ADOPTÉ.

Ville de Sainte-Julie – accueil de M. François Lépine-Cossette qui traversera notre municipalité au cours de l'été 2016 – marche Kawaii (arrivée prévue à Danville le 28 juillet vers 17h);

La mairesse de la ville de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy, a fait parvenir à la Ville de Danville une lettre invitant la municipalité à contribuer au projet d'un jeune Julievillois qui traversera le Québec au cours de l'été 2016 afin de promouvoir le développement et l'épanouissement de la jeunesse. Ce jeune Julievillois de 16 ans se nomme François Lépine-Cossette et que sa Marche Kawaii débutera le 26 juin 2016 à la frontière du Nouveau-Brunswick pour se poursuivre jusqu'au Vieux-Port de Montréal et que l'arrivée est prévue le ou vers le 14 août 2016. Ce périple de 50 jours de marche qui s'étendra sur 1000 km traversera environ 75 municipalités, dont Danville. L'objectif de cette activité est de sensibiliser les jeunes aux bienfaits du plein air, de l'activité physique et du dépassement de soi.

La Ville de Danville contactera la maison des jeunes afin d'organiser une petite activité lors de l'arrivée des marcheurs le 28 juillet prochain. Les journalistes seront également contactés afin de couvrir l'évènement.

MRC de la Rivière-du-Nord – Demande d'appui pour demander au MAMOT la majoration des droits de carrières et sablières versés par les exploitants ;

ATTENDU QUE la MRC de la Rivière-du-Nord a envoyé à la ville de Danville, via la MRC des Sources, la résolution 8885-16 adoptée le 20 avril 2016 et dans laquelle la MRC de la Rivière-du-Nord constate la détérioration de plusieurs voies publiques suite au passage des camions de carrières et sablières sur son territoire et considère que les redevances actuellement versées par les carrières et sablières pour la réfection et l'entretien adéquat des voies publiques sont insuffisantes pour y parvenir.

ATTENDU QUE par cette résolution, la MRC de la Rivière-du-Nord demande au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) de majorer le droit payable par les exploitants de carrières et sablières prévus à l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales* et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de se pencher sur ce dossier en collaboration avec le MAMOT ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville de Danville a pris connaissance de cette résolution et qu'il est convenu de laisser le MAMOT et le MTMDET se pencher sur cette question et livrer leurs conclusions aux municipalités concernées par la suite.

CORRESPONDANCE (pour information)

- MDDELCC – Dépôt d'un dépliant informatif sur le *Règlement sur les matières dangereuses* ;
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Appel de propositions 2016-2017 ;
- Mme Karine Vallières, Députée de Richmond – Aide financière de 750\$ à la Corporation de l'étang Burbank pour l'acquisition de matériel informatique ;

VARIA

288-2016-Position de la Ville de Danville sur l'avenir des OMH du Québec suite à l'adoption du projet de loi 83 ;

ATTENDU le projet de loi no. 83 adopté le 10 juin 2016 modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique ;

ATTENDU QUE cette Loi modifie la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, afin de permettre au gouvernement de constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne ou un office municipal issu de la fusion d'Offices municipaux existants ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit des mesures concernant la gestion et l'utilisation de contributions exigées des organismes bénéficiaires en vertu de certains programmes d'habitation et elle permet à la Société d'habitation du Québec de désigner, dans certains cas, une personne pour la gestion des travaux majeurs de réparation ou d'amélioration relativement à des immeubles d'habitation à loyer modique ;

ATTENDU QUE depuis le début du mois de juin dernier, la Société d'habitation du Québec effectue une tournée de consultation publique portant sur la nouvelle approche d'intervention en habitation entamée par le gouvernement provincial ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville de Danville désire transmettre à la Société sa position relativement à la gestion de l'OMH de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville adopte la position suivante relativement à la gestion de l'OMH de Danville pour l'avenir, advenant que le gouvernement aille de l'avant avec des fusions d'OMH existant :

- Dans le respect d'une approche laissant place à la modulation en fonction des réalités et des positionnements stratégiques des régions ainsi que dans un objectif de maintien local de l'accessibilité des services pour la clientèle ainsi que d'une administration au fait des réalités régionales, il est convenu qu'en cas de fusion, la Ville de Danville appui prioritairement une fusion des OMH de Danville et d'Asbestos et une gestion régionale via la MRC des Sources ;

ADOPTÉE.

289-2016-M. et Mme Grandmont – demande pour la mise sur place d'un incitatif financier pour les nouvelles constructions résidentielles à Danville ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la demande de M. et Mme Grandmont afin que la municipalité se penche sur la mise sur pied d'un système d'incitatif financier pour les nouvelles constructions résidentielles soit transférée au comité de bâtiment résidentiel pour analyse et commentaire.

ADOPTÉE.

290-2016-Madame Madeleine Caron Bachand – demande de modification des limites de la zone agricole pour intégrer une partie du lot 4 079 318 dans la zone agricole;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la demande de Madame Caron Bachand soit transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et commentaire avant que le conseil de ville de se penche sur la question.

ADOPTÉE.

291-2016-Ferme Yvon Grandmont Inc. – Demande de modification de zonage pour le lot 4 835 131 situé dans la zone ZR88 de la Ville de Danville afin d'autoriser un usage mixte commercial et résidentiel ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la demande de Monsieur Yvon Grandmont soit transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et commentaire avant que le conseil de ville de se penche sur la question.

ADOPTÉE.

292-2016-Lot 4 835 133 du cadastre du Québec- autorisation pour faire procéder à un test de percolation sur ce lot pour situer le lieu d'implantation des installations septiques d'un potentiel futur projet industriel et approbation au MDDELCC ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à un test de percolation sur le lot 4 835 133 du cadastre du Québec, circonscription de Richmond afin de déterminer le lieu d'implantation d'installations septiques pour un futur projet industriel et approbation au MDDELCC.

ADOPTÉE.

293-2016-Me Bernadette Doyon – réduction des activités professionnelles et nouveau poste d'avocate-conseil au sein du cabinet Monty Sylvestre ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse parvenir à Me Bernadette Doyon une lettre de remerciement pour ses nombreuses années de service et ses bons conseils prodigués en tant que conseillère juridique de la Ville de Danville.

ADOPTÉE.

Monsieur Patrick Dubois : retour sur la compétition et les performances des pompiers de la région à Drummondville ;

294-2016-Lettre de remerciement aux employés municipaux pour le contrat de déneigement du MTMDET ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre Roy et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville transmette une lettre de remerciement aux employés du service de la voirie afin de souligner l'excellence de leur travail au niveau de l'entretien des routes provinciales au cours la saison hivernale 2015-2016, ainsi que la satisfaction du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports sur la qualité du service rendu.

ADOPTÉE.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Alain Caron : Il désire obtenir des spécifications sur la procédure de modification de zonage.

Madame Carmen Martin Roy : Elle veut savoir si un entretien régulier est effectué sur l'horloge de Danville. Il est aussi question du volume des cloches sur l'horloge qui a été modifié. Monsieur Dubois répond qu'il a contacté monsieur Jean-Robert Bisailon afin que ce dernier baisse le volume des cloches de l'horloge.

Madame Francine Labelle Girard : Elle veut savoir s'il reste de l'argent disponible dans le pacte rural pour des projets cette année. La directrice générale lui répond que oui, des sommes sont toujours disponibles. Madame Francine Labelle-Girard veut également savoir ce qu'il adviendra des voutes dans l'ancien hôtel de ville une fois que celui-ci sera vendu. Elle veut savoir s'il sera possible de récupérer les portes extérieures des voûtes si jamais les acheteurs ne veulent pas les récupérer pour leur projet, le tout afin de préserver le patrimoine de Danville.

Monsieur Michel Plourde demande à ce que la Corporation de développement économique de Danville se penche sur les critères d'octroi des subventions attribuées en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

295-2016-Critères d'octrois des subventions attribuées en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Corporation de développement économique de Danville soit mandatée afin d'établir une liste de critères à remplir pour l'attribution des subventions demandées en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE.

Madame Céline Pinard : remerciement pour les travaux d'asphalte effectués suite à sa demande lors de la dernière séance.

Monsieur Gilles Lacroix : il demande au Conseil de ville si la serrure sur la porte du local de la Corporation de l'étang Burbank situé au centre Mgr Thibault pourrait être changée. Il indique que la porte ainsi que la poignée ont besoin d'être changées puisque la porte ferme très mal.

Monsieur Lacroix effectue également un compte-rendu de l'avancement des passerelles : palier terminé jusqu'à la tour. Jonction pour aller jusqu'à l'autre section débutée aujourd'hui. Fin des travaux prévue pour la fin juillet, selon la présence des employés. Test de solidité effectuée la semaine dernière et tout s'est bien passé. Bien heureux de l'avancement des travaux.

Monsieur Michel Plourde : remerciement de la présence des citoyens dans la salle. Il souligne l'importance de donner son avis, de s'impliquer dans les décisions municipales et de faire réfléchir le conseil sur certains dossiers.

MOT DE CLÔTURE DE LA SÉANCE

296-2016-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h30, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présence assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

MOT DE FERMETURE DU MAIRE

DATE DES PROCHAINES RENCONTRES :

❖ PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LE MARDI 2 AOÛT 2016

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.